



Termes de références

Évaluation finale externe du projet REVIV – Phase 2 Renforcer la protection des personnes vulnérables au Liban

Organisation française dont le siège est situé à Villeurbanne (Rhône), Forum réfugiés (Forum) coordonne depuis octobre 2022, en partenariat avec le Centre Libanais pour les Droits Humains (CLDH) et la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), la phase 2 du projet REVIV (Réfugiés Victimes Vulnérables) visant à renforcer la protection des personnes vulnérables au Liban.

Le projet se termine en août 2025. Alors qu'une troisième phase est envisagée, Forum réfugiés souhaite faire réaliser une évaluation externe de la deuxième phase.

Rappel du contexte initial

En 2022, onze ans après le début de la guerre en Syrie, les réfugiés syriens au Liban représentent plus de 20% de la population libanaise, soit le plus fort ratio au monde du nombre de réfugiés par habitant. Début 2022, 1,5 million de Syriens sont réfugiés au Liban – parmi eux, 840 000 sont formellement enregistrés auprès du HCR. Alors que le pays est confronté à une crise économique, financière, politique et sociale sans précédent, la question des réfugiés syriens représente un enjeu primordial pour sa stabilité. Ce d'autant plus que les explosions du port de Beyrouth et la pandémie de Covid 19 ont intensifié les facteurs de vulnérabilité pour les réfugiés comme pour les Libanais. En septembre 2021, l'ESCWA (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations unies) estimait que « 82% de la population libanaise vivait dans une pauvreté multidimensionnelle ». Dans un tel contexte, les plus vulnérables, parmi lesquels les réfugiés dont l'accès aux emplois non qualifiés (dans les secteurs de la construction, de la gestion des déchets, de l'agriculture) est limité, se trouvent dans des situations de très grande précarité. Plus de 90% vivent sous le seuil de l'extrême pauvreté et ne sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins de base (alimentation, logement, santé primaire...). Ce chiffre a quasiment doublé depuis 2020. Il était alors de 55 %.

Le Liban n'étant pas partie de la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugiés, l'Etat libanais n'est pas contraint de garantir aux réfugiés syriens la protection prévue par les instruments

internationaux. Stigmatisés, ces derniers sont victimes de multiples formes de discrimination et de violations de leurs droits (expulsion, détention arbitraire, torture) et se trouvent dans une quasi-impossibilité de faire valoir leurs droits. Les progrès accomplis par l'Etat libanais en matière de lutte contre la torture, avec l'adoption en 2017 de la Loi n°65 réprimant la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants n'ont finalement pas été suivi d'effets. Un manque de volonté politique et les crises traversées par le pays ont entravé la bonne application des dispositions prévues par la Loi, notamment l'action effective de l'Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH) et du Mécanisme de Prévention de la Torture (MPT). La torture est toujours pratiquée au Liban et les poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs restent rares. Dans son rapport de juin 2022, le Syrian Network for Human Rights révèle que la torture est utilisée comme stratégie systémique et continue du régime syrien depuis 11 ans. Le nombre documenté de morts sous la torture a atteint 14 685 personnes, de mars 2011 à juin 2022, dont 181 enfants et 94 femmes adultes. La grande majorité de ces victimes a été tuée par les forces du régime syrien

En parallèle, bien que le conflit persiste en Syrie et qu'aucune solution politique acceptable par l'ensemble des parties ne soit envisagée, certaines voix s'élèvent au Liban, voire au niveau international (à l'instar du Danemark), pour inciter au retour en Syrie des réfugiés. Les conditions politiques et sécuritaires ne sont toutefois aujourd'hui pas réunies pour envisager un retour dans le respect des engagements juridiques internationaux du Liban et garantissant la sécurité et la dignité des personnes. Dans un rapport publié en 2021 sur les conditions de retour des réfugiés syriens depuis le Liban ou Jordanie, Human Rights Watch documentait de nombreux cas d'arrestation et de détention arbitraire, de torture, d'exécution extra-judiciaire, d'enlèvement et de disparitions forcées. Par ailleurs, au-delà des risques encourus par les personnes, l'état dans lequel se trouve actuellement la Syrie limite les perspectives de retour pour les réfugiés. Les deux tiers des équipements médicaux et éducatifs, ainsi que 27% des logements ont été détruits ; 80% de la population vit sous le seuil de pauvreté et près de 75% se trouve en insécurité alimentaire. Pourtant, en dépit de ces faits, la Sûreté Générale libanaise mène régulièrement depuis 2018 des reconduites à la frontière syrienne de réfugiés syriens. Ces pratiques ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans le prolongement d'une réflexion portée par le Gouvernement et qui s'est notamment concrétisée en 2020 par la publication d'un plan préliminaire visant à faciliter le retour des réfugiés syriens.

Dans ce contexte, les programmes mis en œuvre par le HCR afin de permettre la réinstallation des réfugiés syriens dans un nouveau pays d'asile, dont la France, ont connu un fort ralentissement en raison de la pandémie tout comme les initiatives portées par des organisations de la société civile, à l'instar des couloirs humanitaires vers la France ou l'Italie. Bloqués sans perspectives au Liban, une échappatoire pour les réfugiés syriens consiste à quitter le pays par des voies illégales et risquées via Chypre ou fin 2021 via la Biélorussie.

Par ailleurs, le Liban a recours à une importante main d'œuvre étrangère. Plus de 250 000 travailleurs migrants, dont un très nombre de femmes domestiques, résident dans le pays. Non soumis au droit du travail, ils relèvent du système traditionnel de la « kafala » par lequel leur autorisation de séjour est conditionnée au contrat avec leur employeur. L'absence de mécanisme de protection pour ces travailleurs migrants ou de dispositif de contrôle de leurs employeurs représente un facteur important de vulnérabilité. Ces employés sont ainsi particulièrement exposés à un risque d'exploitation se traduisant notamment par un non-paiement de salaire ; des réclusions forcées ; des violences verbales ou physiques. Au cours des deux dernières années, la crise au Liban a contraint un très grand nombre

d'employeurs à se séparer de leur personnel domestique étranger, les abandonnant de fait sans ressources et en situation de séjour irrégulier. Le besoin de protection de ces femmes apparaît désormais comme un enjeu majeur. L'Etat libanais ne montre cependant pas de signes d'évolution positive sur cette problématique. En octobre 2020, l'application du nouveau contrat unique, qui aurait garanti un socle minimal de protection aux travailleurs migrants, a été suspendu par une décision du Conseil de la Choura, la plus haute juridiction administrative du pays.

Objectifs du projet

La situation des réfugiés syriens au Liban n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années. Ceux-ci subissent les conséquences dramatiques de la crise que traverse le pays. Ils vivent dans des situations d'extrême pauvreté et sont l'objet de différentes formes de discrimination. En parallèle, la question de leur retour en Syrie est posée de façon prégnante par les autorités libanaises. Relayée par certains Etats, cette option, n'offrant pas les garanties de sécurité nécessaire, est pourtant inenvisageable et va à l'encontre des engagements juridiques internationaux du Liban.

Par ailleurs, la crise a exacerbé la précarité des travailleurs migrants, et notamment la situation des femmes domestiques, victimes des turpitudes du système de la kafala. Incapable de proposer des cadres protecteurs pour ces personnes vulnérables, l'Etat libanais est quant à lui pointé du doigt pour de pratiques de torture, mauvais traitements et détention arbitraire qui perdurent malgré des évolutions législatives. Dans un tel contexte, les organisations de la société civile tendent à pallier certaines carences des pouvoirs publics. Face à ce constat, le projet REVIV 2 vise, à travers une collaboration renforcée entre le CLDH, Fr-C et la FEP, à protéger et défendre l'accès au droit des réfugiés et des personnes vulnérables au Liban.

- **Objectif spécifique 1 : les modalités de prise en charge des réfugiés et personnes vulnérables sont améliorées par une coordination entre acteurs.**

Il s'agira de proposer un accompagnement individualisé répondant aux besoins identifiés sur les plans social, médical et psychologique.

- **Objectif spécifique 2 : un meilleur accès au droit encourage le processus de réparation pour les réfugiés et personnes vulnérables.**

Il s'agira de permettre aux personnes vulnérables de faire valoir leurs droits à travers un accompagnement juridique et d'inciter à l'ouverture de procédures judiciaires à l'encontre des auteurs de violations graves des droits de l'Homme.

- **Objectif spécifique 3 : Les débats publics appréhendent les enjeux de défense des droits fondamentaux des réfugiés et des personnes vulnérables.**

Il s'agira d'inciter une réflexion sur les pratiques de l'appareil sécuritaire et judiciaire libanais et de susciter des évolutions dans le comportement des forces de sécurité.

Principales activités du projet

Axe 1 : Accompagnement psychologique, médical et social

- A1.1 : Identification des réfugiés et personnes vulnérables en besoin d'assistance
- A1.2 : Assistance psychologique en détention et au centre Nassim
- A1.3 : Prise en charge transversale et collaboration pluri-acteurs

Axe 2 : Accompagnement juridique

- A2.1 : Consultations juridiques
- A2.2 : Assistance juridique
- A2.3 : Lutte contre l'impunité

Axe 3 : Documentation / Plaidoyer

- A3.1 : Monitoring / identification et documentation de cas de violations graves des droits de l'Homme
- A3.2 : Plaidoyer auprès des autorités libanaises
- A3.3 : Contribution aux rapports périodiques
- A3.4 : Formation des forces de sécurité

Parties prenantes

1. Forum réfugiés

Forum réfugiés est une association à but non lucratif française dont le mandat vise à :

- défendre le droit d'asile, accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés ;
- accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits et lutter contre les discriminations dont ils pourraient faire l'objet.
- promouvoir et défendre partout dans le monde les droits de l'Homme, l'Etat de droit, la démocratie, la bonne gouvernance, notamment par le partenariat avec des organisations de la société civile.

Forum est aujourd'hui l'un des rares opérateurs de l'asile à vouloir s'impliquer d'un bout à l'autre des routes de l'exil dans l'accueil de réfugiés et dans le soutien à la construction de société démocratique dans certains pays d'origine.

2. Centre Libanais pour les Droits Humains

Le CLDH est une organisation libanaise apolitique, à but non lucratif, basée à Beyrouth. Il a été fondé en 2006 par le mouvement franco-libanais Solida (soutien aux libanais détenus arbitrairement), qui agissait depuis 1996 dans la lutte contre les détentions arbitraires, les disparitions forcées et l'impunité des auteurs de violations flagrantes des droits humains. Le CLDH surveille la condition des droits de l'Homme au Liban, lutte contre les disparitions forcées, l'impunité, les détentions arbitraires et le racisme. Il effectue un suivi régulier de nombreux cas de détention arbitraire et de torture au Liban en

coordination avec les organisations libanaises et internationales, ainsi qu'avec le Groupe de Travail sur la Détection Arbitraire des Nations Unies (WGAD) et le Rapporteur Spécial sur la Torture des Nations Unies. Il propose chaque année une aide juridique à un certain nombre de détenus vulnérables.

En 2007, le CLDH a ouvert le Centre Nassim, un centre de réadaptation pour les victimes de la torture à Beyrouth, membre de l'IRCT (Conseil International de Réhabilitation des Victimes de Torture), qui offre aux victimes de torture et à leurs familles un soutien professionnel multidisciplinaire. Depuis 2012, le CLDH propose une aide juridique pour les personnes vulnérables, notamment réfugiés et travailleurs migrants.

3. Fédération de l'Entraide Protestante

La FEP est une organisation française rassemblant 360 associations et fondations œuvrant dans les champs social et sanitaire, dans l'objectif de lutter contre les atteintes à la dignité humaine, en faveur d'une société plus juste et plus solidaire. La FEP participe depuis 2017 à la mise en œuvre d'un couloir humanitaire, programme de parrainage citoyen qui encourage l'accueil bénévole en France de Syriens vulnérables en besoin de protection internationale résidant au Liban. Ce dispositif représente une voie complémentaire à la réinstallation de réfugiés syriens depuis le Liban sur laquelle s'est engagé l'Etat français en collaboration avec le HCR et dans laquelle intervient Forum réfugiés en tant qu'opérateur de l'accueil de personnes réinstallées en France.

Bénéficiaires

Bénéficiaires directs :

- 400 réfugiés et détenus vulnérables en besoin d'assistance identifiés en détention ;
- 300 victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux seront identifiées et leurs cas documentés ;
- Partenaires du projet bénéficiaires de la dynamique de renforcement de capacités.

Bénéficiaires indirects :

- Autorités libanaises ; acteurs de la chaîne pénale ; 45 membres des forces de sécurité

Évaluation finale

1. Objectifs

L'évaluation finale portera sur l'ensemble de la mise en œuvre du projet depuis le début des activités en septembre 2022. Elle devra être finalisée avant fin avril 2025. Les destinataires de l'évaluation sont Forum réfugiés, le CLDH, la FEP et les bailleurs de fonds parmi lesquels l'AFD. Ses conclusions seront prises en compte dans la conception de la phase 3.

L'évaluation fournira aux trois partenaires, Forum réfugiés, CLDH et FEP, les éléments nécessaires permettant d'apprécier, sur le plan de la méthodologie et de la mise en œuvre, l'adéquation du projet par rapport à ses objectifs initiaux.

Il s'agira d'évaluer ces quatre critères :

- **La pertinence :**
 - La logique d'intervention du projet était-elle adaptée au contexte et à ses évolutions ?
 - Les activités mises en œuvre ont-elles répondu aux besoins de protection et d'accès aux droits des personnes vulnérables ?
 - L'intervention était-elle coordonnée avec d'autres initiatives en cours au Liban ?
- **L'efficacité :**
 - Le projet a-t-il atteint ses objectifs ?
 - Quels sont les effets générés par l'action sur les bénéficiaires directs ou indirects des trois différents axes ?
 - Quels facteurs internes ou externes ont facilité ou entravé l'atteinte des objectifs ?
- **L'efficience :**
 - Les moyens affectés et leur utilisation étaient-ils en adéquation avec les objectifs de l'action et la logique d'intervention ?
 - La situation financière du Liban a-t-elle affectée la mise en œuvre de l'action ?
- **La pérennité :**
 - Comment les actions du CLDH s'inscrivent-elles dans la durée ?
 - Quelles sont les perspectives de poursuite du partenariat entre Forum réfugiés, CLDH et FEP à l'issue du projet ?

En sus, une attention devra en particulier être portée :

- **à la qualité de la relation partenariale** développée entre les trois organisations, afin de bien identifier les forces, les faiblesses ; évaluer les modalités de gestion du projet ;
- **aux conséquences de la situation sécuritaire** depuis octobre 2023 et septembre 2024 dans la mise en œuvre des activités ;
- à la façon dont l'action a pu contribuer à un **renforcement de capacités** des partenaires et à une identification de nouveaux besoins de renforcement de capacités qui pourraient être pris en compte dans le cadre d'une phase 3 ;
- à une mise en exergue des points forts et de points faibles de l'action et à la formulation de **recommandations dans la perspective de l'élaboration d'une troisième phase du projet.**

L'évaluateur ou l'évaluatrice s'appuiera sur les fiches outils du guide méthodologique « cofinancement de projets et programmes » du dispositif d'appui aux initiatives des organisations de la société civile (DPA/OSC) de l'AFD.

2. Méthodologie

L'évaluation est prévue en trois étapes :

- **Cadrage**
 - Réunion au siège de Forum réfugiés à Villeurbanne
 - Revue documentaire des documents du projet
- **Mission d'évaluation**
 - Réalisation d'une mission au Liban d'au minimum une semaine
 - Enquête auprès de bénéficiaires directs et indirects du projet
- **Analyse et restitution**
 - Rédaction d'un rapport provisoire transmis pour observation à Forum réfugiés, au CLDH et à la FEP

- Rédaction d'un rapport définitif comprenant un rapport principal d'une vingtaine de pages (hors annexes), une synthèse de deux pages présentant les principales conclusions et des recommandations pour une troisième phase du projet
- Présentation et explication des résultats à Forum réfugiés, CLDH, FEP et à l'AFD (format en visio ou en présentiel à préciser).

Les rapports seront rédigés en français. La synthèse sera rédigée en français et en anglais.

3. Profil de l'évaluateur ou de l'évaluatrice

Cette évaluation sera réalisée par un consultant ayant une expérience avérée d'au moins cinq ans dans l'évaluation de projets internationaux et une bonne connaissance des enjeux relatifs à la protection et à l'accès aux droits des personnes vulnérables. Une bonne compréhension des réalités sociopolitiques du Liban et des questions relatives à la protection des réfugiés sera appréciée, ainsi qu'une expérience préalable dans l'évaluation de projets financés par l'AFD.

La maîtrise de l'anglais est indispensable.

4. Calendrier

L'organisation de la mission au Liban sera effectuée entre mars et avril 2025. Elle sera conditionnée à la situation sécuritaire dans le pays. Son calendrier pourra être ajusté.

Le rapport définitif devra être remis à Forum réfugiés avant le 30 avril 2025.

Modalités de candidature

Les consultants intéressés enverront une proposition constituée :

- d'un CV de l'expert et, le cas échéant, d'une présentation de la société ou de l'organisation dont il ou elle dépend ;
- d'une proposition technique décrivant notamment la compréhension que l'évaluateur a des termes de référence, de la démarche méthodologique proposée pour atteindre les objectifs et d'un chronogramme indicatif ;
- d'un devis détaillé.

Le devis de la prestation ne pourra dépasser **le montant total de 10 000 euros TTC** pour l'ensemble de l'évaluation. Le budget présenté inclura les frais de transport et séjour pour la mission au Liban qui sont directement pris en charge par l'évaluateur. L'ensemble des coûts non prévus seront également à la charge de l'évaluateur.

Les propositions devront être transmises au plus tard le 3 janvier 2025.

Les dossiers seront adressés par courriel aux adresses : gpapelard@forumrefugies.org et pverrier@forumrefugies.org sous la référence REVIV2/EVAL/2024.